

## L'incinérateur part en fumée devant les élus de l'assemblée

Paru le jeudi 17 juillet 2008



Photo : Pierre-Antoine Fournil

La mobilisation des opposants à l'incinérateur a payé : les élus ont renoncé à sa mise en place. Le comité contre l'incinération était présent vendredi dernier devant les grilles de l'assemblée. C'est une victoire pour lui mais il reste prudent.

Pas d'incinérateur pour la Corse ! C'est ce qu'ont décidé le 11 juillet, les élus territoriaux regroupés en commission élargie. Après avoir auditionné le SYVADEC, ils ont suivi ses conclusions quant à l'abandon de la solution « incinération ». Le syndicat de valorisation des déchets, qui regroupe 215 communes, s'était en effet prononcé par l'intermédiaire de son président, François Tatti, en faveur de l'abandon du projet d'incinérateur et de thermolyse.

La décision qui entérine le programme, devra néanmoins en passer par une révision du PIEDMA, le plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

### Repenser la politique environnementale

Adopté en 2002 par une courte majorité de vingt voix (huit contre et dix-sept abstentions), par l'ancienne mandature, il émanait des services de l'État pour combler le vide juridique immense laissé sur le traitement des détritiques dans l'île.

En 2005, le SYVADEC était créé pour préfigurer une étude, mais peu après, la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) s'écarterait du dispositif.

L'annonce de l'unité de valorisation énergétique, annoncée le 6 juin 2006 déclenche une véritable levée de boucliers.

Devant le spectre d'un risque sanitaire majeur, le collectif contre l'incinérateur se met en place et engage diverses actions de sensibilisation (pétition comportant plus de 10 000 signatures, manifestations...).

Coup de théâtre, un an plus tard, le SYVADEC lui-même renonce à cette éventualité.

Sous la pression populaire, l'incinérateur est devenu un mot tabou.

Il appartenait dès lors aux élus de valider cette orientation qui induisait de repenser la politique environnementale, c'est chose faite.

Sa présidente, Colette Castagnoli reçoit avec enthousiasme la nouvelle, et revient sur ces deux années de lutte : « Cela semble être une sage décision, même si nous restons vigilants ; nous avons contribué à faire naître une conscience écologique, mais la tâche à accomplir est immense et dans ce domaine, il n'y a malheureusement pas de miracle ».

Pas de solutions miracles, mais des alternatives ; François Tatti défend bec et ongles une politique « novatrice de traitement prenant en compte risques sanitaires et acceptabilité de la population ».

Car le problème reste entier : en Corse, ce sont 300 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui sont produits chaque année.

### **Agir à la source**

Les deux tiers sont plus ou moins traités et enfouis dans les déchetteries en Corse.

En clair, on enterre par an environ 500 kg par habitant en se basant sur une population de 380 000 à 400 000 individus.

La méthode de travail du SYVADEC dégage quatre axes.

Tout d'abord, il faut selon François Tatti, « agir à la source, en faisant de la prévention active ». Par exemple, réduire les emballages ou favoriser les consignes des bouteilles.

A cette action, s'associe la volonté de promouvoir les filières de développement et de recyclage et d'adopter de nouvelles techniques de traitement, comme la méthanisation et le tri mécano-biologique.

Enfin, ces dispositifs sont compris dans une gestion territoriale des déchets dont la péréquation financière applique un principe de solidarité et d'égalité.

En d'autres termes, chaque adhérent, qu'il habite Ponte-Leccia, Sartène ou Vico paie la même taxe, soit 105 euros.

Mais ce taux régional dépend en grande partie des subventions allouées par l'Europe, l'État et la CTC.

Grenelle de l'environnement, application des lois cadres européennes, le contexte politique semble propice à l'écologie. Seulement, les problématiques du traitement et de son coût financier restent à approfondir. Sans ces aides, ce montant doublerait aisément. En outre, les déchetteries ne pourront pas indéfiniment enfouir la masse des déchets.

En fermant définitivement la porte à l'éventualité de l'incinérateur et en ouvrant celle de l'enfouissement, l'assemblée de Corse est donc loin d'avoir réglé le problème. Ce pas en avant, deux ans avant les échéances électorales, conduit pour l'instant six pas sous terre.

Paul Ortoli